

**Ministère de la Culture
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Commune de CHAMBERY**

**Zone de Protection du Patrimoine Architectural
Urbain et Paysager**

RAPPORT DE PRESENTATION

**Dossier de création
Arrêté municipal du 3 avril 2013**

**ALEXANDRE MELISSINOS – PAULINE MARCHANT – CLAUDE AZNAR – VIVEK PANDHI – ARCHITECTES-URBANISTES
BERTRAND PAULET-PAYSAGISTE**

SOMMAIRE

Page

INTRODUCTION	1
LA DELIMITATION ET LES OBJECTIFS	
La délimitation.....	3
Les objectifs.....	9
LE CONTEXTE URBAIN	
La formation et les transformations de la ville	11
LE PATRIMOINE	
Les architectures.....	29
Les paysages.....	41
LA PROTECTION	
La justification des protections.....	51
Le recensement du patrimoine.....	55
La signification de la protection.....	59

INTRODUCTION

D'un seul tenant, la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de Chambéry couvre 260 hectares, soit une faible part du territoire communal qui s'étend sur 2128 hectares.

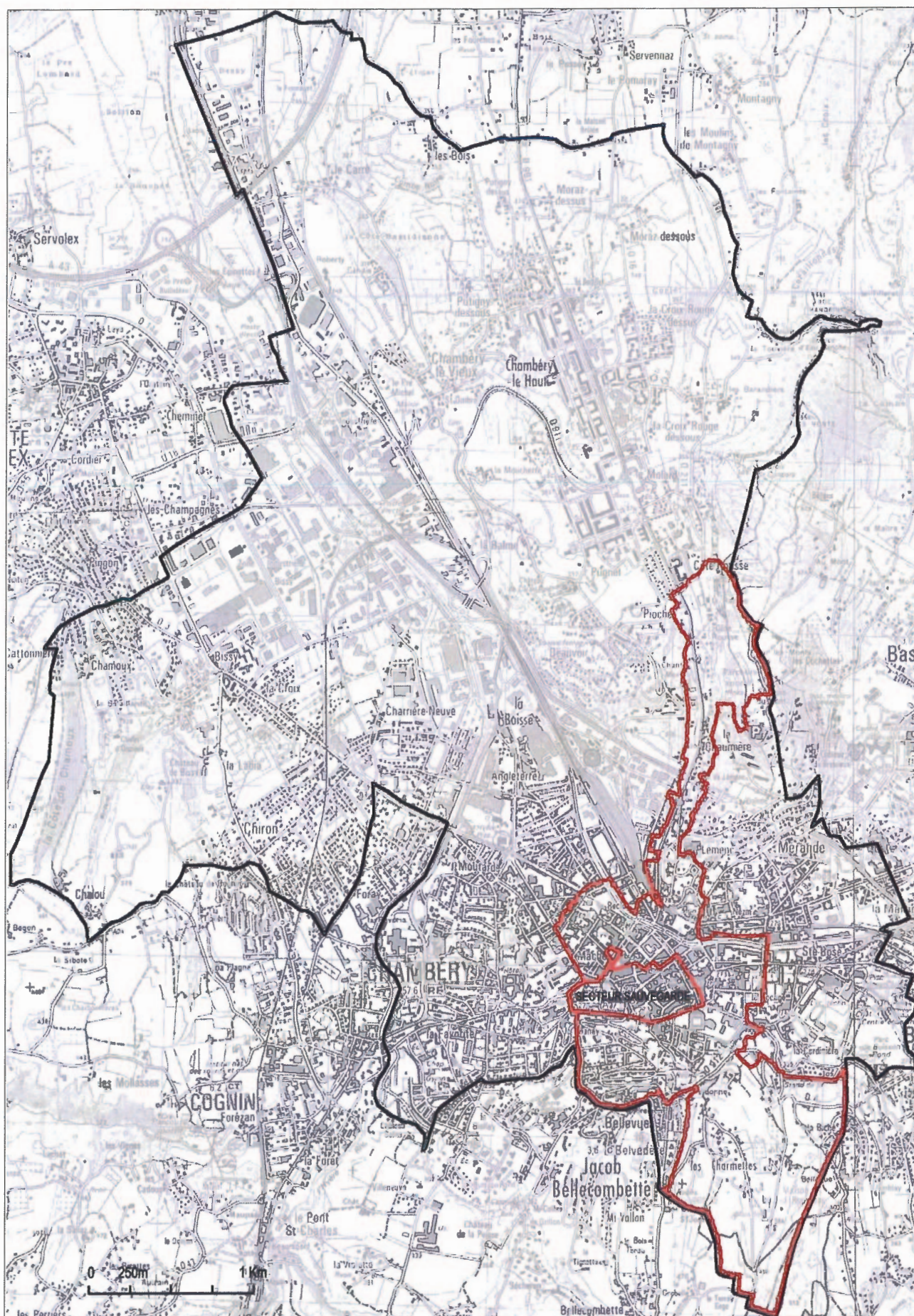
L'objectif de la Z.p.p.a.u.p. était de compléter la protection du centre ancien couvert partiellement par le secteur sauvegardé et de lier la ville ancienne avec les sites majeurs selon un axe nord-sud.

En effet, au sud, les promontoires de Bellevue et des Charmettes en sont le complément du centre sur lequel ils forment des balcons. Au nord, la route d'Aix en est le lien avec Chambéry-le-Haut.

De part et d'autre, au nord et au sud, paysages naturels et urbanisation s'entremêlent et leur équilibre fragile mérite protection. Les sites remarquables comme les Charmettes, doivent être mis à l'abri de l'urbanisation. Le promontoire de Bellevue devrait retrouver une occupation selon son plan de composition.

La route d'Aix et le front de taille de Lemenc, jusqu'à Cote Rousse, justifient d'une mise en valeur.

Etroitement liée aux dispositions du plan local d'urbanisme, la Z.p.p.a.u.p. a été élaborée en concertation avec lui pour que les deux dispositifs puissent agir de concert.



Emprise de la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager et du secteur sauvegardé dans le territoire communal de Chambéry

LA DELIMITATION

L'étude de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.p.p.a.u.p.) de Chambéry a été engagée par délibération du Conseil municipal en date du 22 décembre 2003.

En premier lieu, pour la Municipalité, il s'agissait de protéger et de mettre en valeur les faubourgs et les extensions proches de la ville ancienne, tels qu'ils ont pu trouver leur nouvelle figure après les bouleversements du 19^{ème} siècle, les destructions de la guerre et de l'après-guerre, ou les réalisations récentes qui l'ont enrichie. Au milieu de ce territoire, le secteur sauvegardé a en effet épousé de trop près les contours du patrimoine le plus ancien de l'«intra-muros». Ni les faubourgs anciens, ni les quartiers du 19^{ème} siècle ou ceux de la Reconstruction n'ont été inclus dans son périmètre. Il eût été pourtant logique que le plan de sauvegarde, document d'urbanisme s'il en est, englobe la figure de la ville dans sa totalité et ne se cantonne pas aux vestiges les plus anciens et les plus prestigieux considérés comme seul patrimoine. Ici, comme ailleurs, tel ne fut pas le cas.

En deuxième lieu, il s'agissait de protéger le promontoire des Charmettes qui surplombe la ville. Outre le souvenir du séjour de Jean-Jacques Rousseau qui a marqué les esprits plus que les lieux, les Charmettes forment le prolongement naturel du centre malgré la malencontreuse urbanisation qui les a séparés jusqu'à mi-pente du coteau.

La délimitation de la Z.p.p.a.u.p. ainsi qu'initialement envisagée, couvrait 145 hectares.

Au cours de l'étude, l'intérêt d'autres faubourgs et entrées de la ville ancienne est apparu. De même, des quartiers de qualité, proches et plus récents, se sont révélés. Compte tenu aussi de l'incidence qu'aura la suppression des protections des abords des monuments historiques inclus dans la Z.p.p.a.u.p. sur ces espaces, il a paru opportun d'étendre le périmètre pour y inclure les anciens faubourgs de Nézin et du Reclus suivant le front de taille des carrières de Lémenc jusqu'au site de Cote Rousse, le Clos Savoiroux, le promontoire de Bellevue, ainsi que la «patte d'oie» qui donne accès au centre à travers le quartier d'Angleterre au Vernay.

Cet ajout de 115 hectares, porte la superficie de la Z.p.p.a.u.p. à 260 hectares répartis en 1756 parcelles cadastrées.

Ainsi délimitée de façon plus large, la Z.p.p.a.u.p. couvre un territoire très diversifié. Englobant les anciens faubourgs, l'urbanisation du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècles avec des immeubles et des maisons alignés sur rue, des implantations récentes dispersées et des espaces naturels cultivés ou boisés,... son territoire présente un tissu hétéroclite et imbriqué qui, malgré sa diversité, forme un «tout» dont les parties se complètent.



Le site couvert par la Z.p.p.a.u.p.
Source : Commune de Chambéry



La délimitation de la Z.p.a.u.p.
Source : Cadastre, Commune de Chambéry



Secteur sauvegardé, monuments historiques, sites classés et inscrits et périmètres de protection avant la création de la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager



Secteur Sauvegardé, monuments historiques, sites classés et inscrits et périmètres de protection après la création de la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager

MONUMENTS ET SITES DANS LA Z.P.P.A.U.P.

N°		Type de Protection	Date de Protection
1	Ancien Hôtel-Dieu	Classé	16/02/1900
2	Domaine de Vidonne	Classé	27/09/1993
3	Eglise Notre-Dame	Classé	24/06/1996
4	Maison des Charmettes	Classé	10/03/1905
5	Palais de Justice	ISMH	29/08/1984
6	Domaine de Vidonne	ISMH	03/06/1991
7	Maison des Charmettes	Site Classé	06/09/1933
8	Clos Jean-Jacques Rousseau	Site Classé	06/09/1933
9	Les Charmettes	Site Inscrit	08/04/1943
10	Les Charmettes	Site Inscrit	08/04/1943

MONUMENTS ET SITES DANS LE SECTEUR SAUVEGARDE

N°		Type de Protection	Date de Protection
1	Cathédrale	Classé	09/06/1906
2	Ancien Archévêché-Musée Savoisien	Classé	08/08/1911
3	Lycée de garçons	Classé	24/04/1950
4	Ancien Château des ducs de Savoie	Classé	20/04/1960
5	Théâtre municipal	Classé	18/02/1986
6	Fontaine des Eléphants	Classé	07/05/1982
7	Ancien Château des ducs de Savoie	Classé	10/08/1881
8	Hôtel de Châteauneuf	ISMH	17/09/1943
9	Immeuble place Saint-Léger	ISMH	27/02/1946
10	Hôtel des Douanes	ISMH	07/07/1948
11	Ancien Hôtel des Marches	ISMH	04/04/1950
12	Théâtre municipal	ISMH	21/12/1984
13	Hôtel de Montjoie	ISMH	28/12/1984
14	Ancien Hôtel du Bourget	ISMH	31/07/1989
15	Lycée de garçons	ISMH	14/02/1995
16	Pâtisserie "Le fidèle berger"	ISMH	03/05/2004
17	Ancien Château des ducs de Savoie	Site Classé	12/03/1964
18	Rue Basse du Château	Site Inscrit	30/06/1941
19	Rue de Boigne	Site Inscrit	04/07/1945
20	Faubourg Maché	Site Inscrit	28/10/1942

MONUMENTS ET SITES DANS LA COMMUNE (HORS P.S.M.V. ET Z.P.P.A.U.P.)

N°		Type de Protection	Date de Protection
1	Eglise de Lemenc	Classé	16/05/1966
2	Croix des Brigands	ISMH	21/11/1942
3	Fontaine des deux Bourneaux	ISMH	28/01/1943
4	Château de Caramagne	ISMH	03/01/1963
5	Rotonde SNCF	ISMH	28/12/1984
6	Château de Buisson-Rond	ISMH	24/02/1987
7	Croix des Brigands	Site Inscrit	28/10/1942

LES OBJECTIFS

L'objet premier de la Z.p.p.a.u.p. est d'identifier et de protéger le patrimoine. Mais, une approche limitée à la protection, serait «inerte» et ne pourrait suffire alors qu'il s'agit non seulement de conserver mais aussi de mettre en valeur la ville et ses paysages et d'articuler les nouvelles interventions avec le patrimoine.

Ainsi, à Chambéry, le travail s'est assigné deux objectifs complémentaires :

- suggérer des actions de mise en valeur pour chaque lieu remarqué,
- concevoir la protection en articulant le règlement avec celui du Plan local d'urbanisme qui détermine l'évolution du contexte urbain du patrimoine protégé.

Les suggestions restent indicatives et n'ont que la valeur de recommandations à usage des services de la Collectivité et sont présentées en annexe.

Le règlement, établi en concertation, est conçu et présenté selon les articles et dispositions du Plan local d'urbanisme qui doit l'intégrer et que la Z.p.p.a.u.p. est destinée à renforcer.

Le deuxième objectif de la Z.p.p.a.u.p. est de préciser et d'explicitier l'étendue des servitudes qui, outre celles inscrites aux documents d'urbanisme, couvrent le territoire. Le plan des servitudes actuellement en vigueur au titre des abords des monuments historiques ou autres, permet de constater que la création de la Z.p.p.a.u.p. n'augmente que marginalement le territoire protégé tout en explicitant en son sein les dispositions de protection et, de ce fait, en les réduisant aux parties d'intérêt contenues dans la zone.

Enfin, concernant les monuments situés en périphérie immédiate de la Z.p.p.a.u.p., il est envisagé, par les services départementaux de l'architecture et du patrimoine, de procéder à l'établissement de «Périmètres de protection modifiés» permettant de circonscrire les protections aux espaces directement liés à la présence des monuments classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Ainsi, la collectivité publique comme les particuliers, à l'occasion de l'établissement de la Z.p.p.a.u.p. bénéficient d'un dispositif de protection adapté et explicite, pouvant aussi, lors des initiatives d'aménagement, guider les interventions soit par le règlement soit par les traitements suggérés.

LA FORMATION ET LES TRANSFORMATIONS DE LA VILLE

Depuis le 18^{ème} siècle, l'aspiration de Chambéry à ouvrir, à reformer et à «moderniser» la ville, est forte. Déjà en 1770 le Conseil de Ville se préoccupe de «l'embellissement du décor» et établit un projet d'alignement des façades. Le «Plan général de la commune de Chambéry avec... les démolitions projetées et ... les constructions à faire», dessiné par Joseph Massotti en 1790 vise à percer la ville depuis le Verney jusqu'à Montmélian en passant par la place Saint-Léger pour relier le centre à sa périphérie, destinée à étendre la ville. Le projet est resté inabouti, sauf dans son amorce qui nous a légué la belle maison à arcades construite après 1794 à l'angle de la rue Veyrat et de la place de Genève.



La percée proposée par J. Massotti en 1790, destinée à «ouvrir» la ville sur sa périphérie

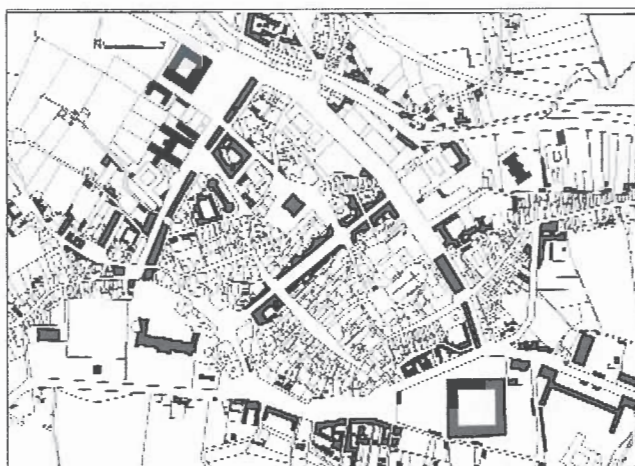
Pourtant, malgré ces aspirations, au cours du 19^{ème} siècle, les extensions de Chambéry n'ont pas été guidées par un plan d'ensemble. Peu de tracés volontaires ont prolongé la ville. D'autres, restés inachevés, ont tenté de lui donner une figure unitaire.

«Hors les murs», l'urbanisation a ainsi souvent saisi les opportunités pour se faufiler dans les interstices réalisant des opérations au fur et à mesure que les grandes propriétés ecclésiastiques, militaires ou privées étaient libérées.

L'analyse morphologique menée par B. Chambre sur la ville intra-muros et sa périphérie immédiate, montre qu'au centre, hormis la grande percée de Boigne et l'aménagement du boulevard de la Colonne avec le Théâtre qui clôt sa perspective, la «modernisation» opère par touches. Dans ses abords, depuis que les remparts sont démantelés et que la ville s'ouvre, les nouvelles implantations et percées interviennent aussi de façon pragmatique jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle. Démolitions, remplacements et adjonctions nouvelles transforment les lieux sans les réformer.



Démolitions intervenues entre 1790 et 1865



Constructions et aménagements nouveaux réalisés entre 1790 et 1865



Démolitions intervenues entre 1865 et 1998



Constructions et aménagements nouveaux réalisés entre 1865 et 1998

Source : Analyse morphologique du centre de Chambéry - Ecole d'architecture de Lyon, Juin 1999.

Le relief fortement accidenté et le réseau hydrographique y sont pour beaucoup. Les promontoires des Charmettes et de Mongellaz (Bellevue) barrent le sud. Au nord, le cours de la Leysse et les hauteurs de Lémenc enserrant toute extension. La plaine humide du Vernay, limite le développement vers l'ouest.

Les faubourgs de Maché au sud-ouest et de Montmélian au nord-est, comme les grands enclos conventuels, repris par l'armée ou des institutions caritatives après la Révolution, cernent la ville et lui laissent peu d'opportunités.

Enfin, la croissance démographique est trop faible pour justifier une mutation radicale du tissu. La population passe de 12 000 habitants à la fin du 18^{ème} siècle à 16 000 en 1848, gagnant, seulement 30% en plus de 50 ans.

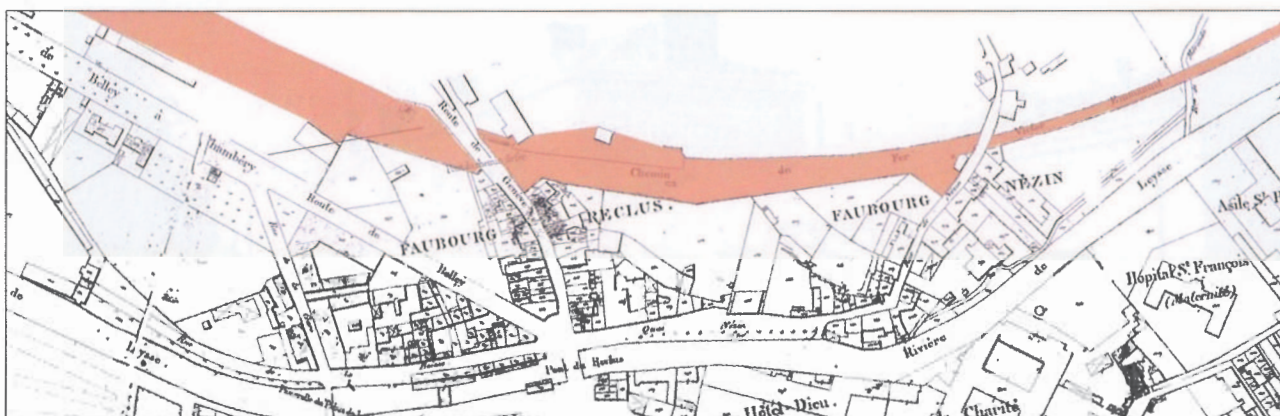
Seules la création et la rectification de grands axes de communication ainsi que deux implantations majeures, diagonalement symétriques, marquent les abords de la vieille ville en ce début du 19^{ème} siècle : le parc du Verney avec le Palais de Justice, la Grenette et le quartier scolaire au nord-ouest, le complexe des casernes napoléoniennes au sud-est.

Vers le nord, doublant le chemin traditionnel de la montée de Haute Bise qui parcourt le faubourg du Reclus, la nouvelle route d'Aix, soutenue par un mur colossal, longe à flanc de coteau le majestueux front de taille de Lémenc qui, de tout temps, a fourni sa pierre à la ville. Au sud, la route de Lyon passe désormais droite aux pieds du château et une nouvelle percée la prolonge pour contourner le faubourg Montmélian et rejoindre la direction de l'Italie. La route vers le Bourget, rectiligne elle aussi, suit la rive droite de la Leysse. Enfin, vers la Motte Servolex l'axe, dit plus tard avenue du Palais de Justice, amorce avec l'avenue de Maché, la «patte d'oie» nouée devant le Champ de Mars. Ces travaux de viabilité sont réalisés durant les premières décennies du siècle.



*La rectification des nouvelles voies en périphérie de la ville
Source : Mappe de 1730, plan de 1864*

L'arrivée du chemin de fer en 1854 donne naissance au quartier de la Gare à la plaine de la Cassine et remanie la rive droite de la Leysse dont le cours est modifié en 1855 pour dégager l'espace. Depuis le pont du Reclus, reconstruit vers 1840, de nouvelles voies sont tracées modifiant la partie basse de l'ancien faubourg homonyme. Comme la Cassine, Nézin et Reclus sont désormais coupés de leur prolongement vers le nord par la voie ferrée. Ainsi, les faubourgs de la rive droite sont définitivement tournés vers le centre que seul le cours de la Leysse sépare et que, plus tard, on s'efforcera de supprimer.

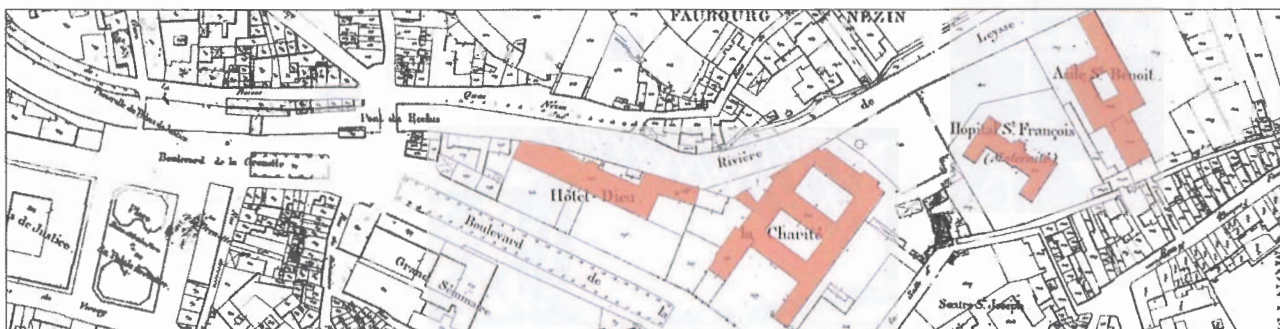


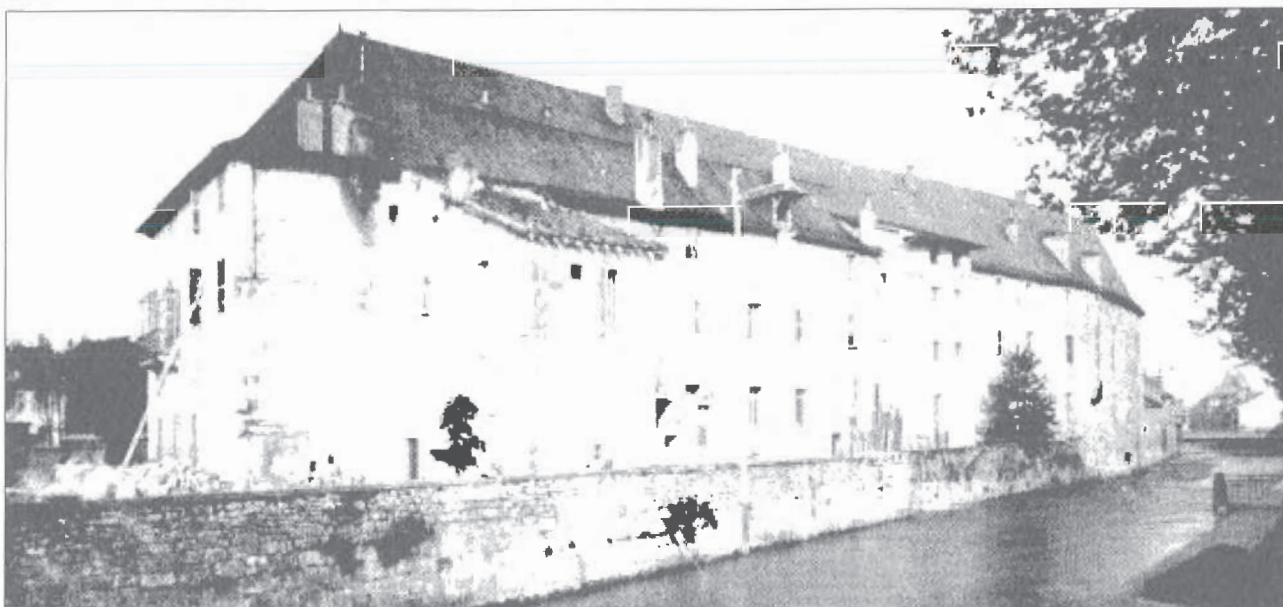
Quelques opérations sont réalisées durant cette première moitié du siècle :

- Au sud-est, les casernes sont étoffées par d'autres cantonnements et équipements militaires. Le quartier de la Calamine reçoit l'école de la place Caffé et des manufactures s'installent sous le promontoire amorçant une première urbanisation le long de la route allant de Lyon à l'Italie.



- A Montmélián, des emprises conventuelles sont transformées en établissements caritatifs, mais le faubourg se développe peu malgré son rôle de porte vers l'Italie et ses nombreuses auberges qui entourent l'hôtel des postes à chevaux.





La nouvelle gare, les bords de la Leysse et la passerelle du Palais de Justice



- Au Verney, l'on construit le Palais de Justice néoclassique en 1860. Avec son vis-à-vis de la Grenette, datant de 1840, il forme une place d'apparat aux dimensions monumentales. Contrepartie de cet aménagement, l'amputation ancienne promenade plantée du Verney et sa transformation ultérieure en jardin «anglais» selon le goût de l'époque. Plus au sud, vers Maché, la Ville ayant récupéré les domaines voisins du couvent des Visitandines, développe l'ensemble scolaire (lycée Louise de Savoie, écoles préparatoire et normale, école P. Bert). Au centre de l'ancien faubourg de Maché, on installe les abattoirs transformés en halle aux grains lorsque la Grenette centrale reçoit son rehaussement pour accueillir la bibliothèque, puis le musée, en 1886.



*L'amorce de l'extension ouest et l'entrée monumentale de la ville
Source : Plan de 1864*

Il faudra attendre le rattachement de Chambéry à la France pour voir apparaître des opérations d'urbanisme plus ambitieuses visant à «moderniser» la ville ancienne et à l'étendre sa périphérie conformément aux nouveaux modèles.

«Intra muros», hormis la transformation du château en Préfecture, de nouvelles percées, les actuelles rues Favre (rue du Prince Impérial), de Maistre et la place de Genève (rue Saint-Dominique), réforment le tissu. La rue Saint-Dominique suivra l'alignement héritée de l'ambitieux projet de Massotti de 1790. Les nouvelles voies accompagnent l'implantation de l'Hôtel de ville et de la halle métallique du Marché couvert.



Les percées du centre, l'hôtel de ville et la première halle
Source : Plan de 1864

A la même époque, est dressé le plan qui prolonge le contournement du centre par l'est et qui projette la place d'Italie ainsi que les percées des rues Saint-François et de la Salle d'Asile (V.Hugo). La voie franchit la Leysse et longe sa rive nord dégageant le quai de Nézin pour aboutir à la place du Centenaire et tracer un demi cercle d'où s'amorcent les départs des faubourgs et la rue de la Gare. Le projet, réalisé sans la place semi-circulaire, figure au plan de 1897.

Un lotissement avec un square central, esquisse l'actuelle rue Pasteur et vise à rejoindre la place du Théâtre, mais lui, reste sans suite. La Banque de France occupe les lieux et donne son nom à la rue qui la longe.



Le franchissement de la Leysse, le dégagement des quais et les nouvelles percées
Source : Plan de 1897

Le quartier d'Angleterre, partant du tracé de la «patte d'oie» formée par les actuelles avenues du Comte Vert, de J. Jaurès et du boulevard Gambetta, débute timidement son urbanisation à côté du Bon Pasteur. De nouvelles voies y sont tracées et l'avenue de la Gare (av. du M^{al} Leclerc) y figure encore en projet en 1897. Le boulevard Gambetta sera formé par tronçon après 1901 et on ne le voit aboutir que sur le plan de 1921. Dans ces nouveaux tracés, la rue des Ecoles, qui devait aussi aboutir à la gare, n'est pas prolongée. Son emprise reste marquée par l'interstice que la Cité des Arts a intelligemment ménagé entre ses deux bâtiments. Mais son parcours s'arrête au jardin...



Source : Cadastre de 1864



Source : Plan de 1906

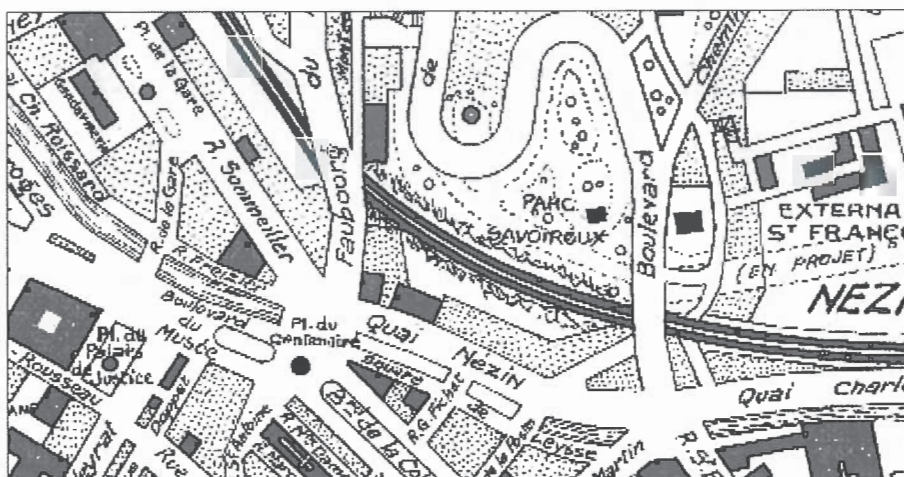


Source : Plan de 1921

La lente formation du quartier d'Angleterre le long de la «patte d'oie»

La maîtrise de la Leysse et la liaison de ses deux rives est un enjeu important depuis le moyen-âge. On y consacre de grands efforts pour se protéger des débordements de la rivière et pour la franchir.

Hormis le pont du Reclus et le lointain pont des Carmes, aucun autre franchissement n'existe avant la construction du pont Saint-François. En 1865, une passerelle rejoint le Palais de Justice et la gare ; il faudra attendre 1898 pour qu'elle soit transformée en pont carrossable en prolongement de la rue de la Gare. La ville engage à nouveau d'importants travaux d'endiguement en 1875. Finalement, en 1903, la rivière commence par être couverte sur 140 mètres, qu'un plan sommaire et non daté nous montre. Elle l'est aujourd'hui sur plus d'un kilomètre.



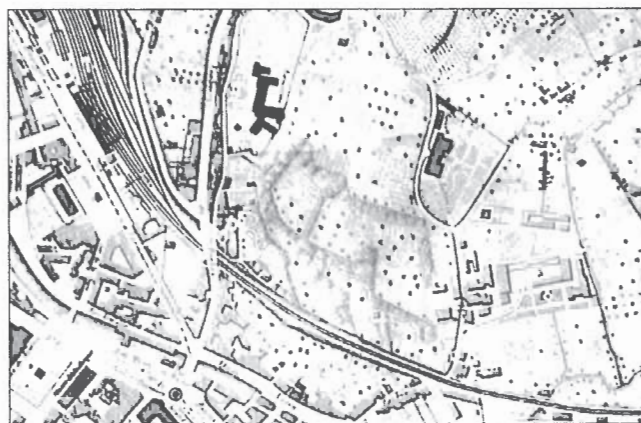
Le couvrement de la Leysse
Source : Plan non daté, probablement vers 1920

Une autre passerelle est destinée à désenclaver le faubourg Nézin et le plateau de Mérande coupés par la voie ferrée. Construite en 1910, elle deviendra le pont des Amours.

Ces débuts du 20^{ème} siècle amorcent un double mouvement : celui d'étoffement des tracés du quartier d'Angleterre, ainsi que la création du lotissement du Clos Savoiroux d'une part, et, d'autre part, celui d'un éclatement urbain sur le pourtour de la ville.

Au quartier d'Angleterre, les premières Habitations à Bon Marché apparaissent en 1909 à coté d'immeubles de rapport et de maisons. Le Clos Savoiroux acquis par la Ville en 1902 est loti, probablement selon les plans de l'architecte Faga, en 1911 mais il reste encore incomplet en 1921.

A cette dernière date, le plan montre que, même faiblement, le pourtour de la ville commence à être grignoté par des maisons par-ci, des usines par-là, des équipements ailleurs.



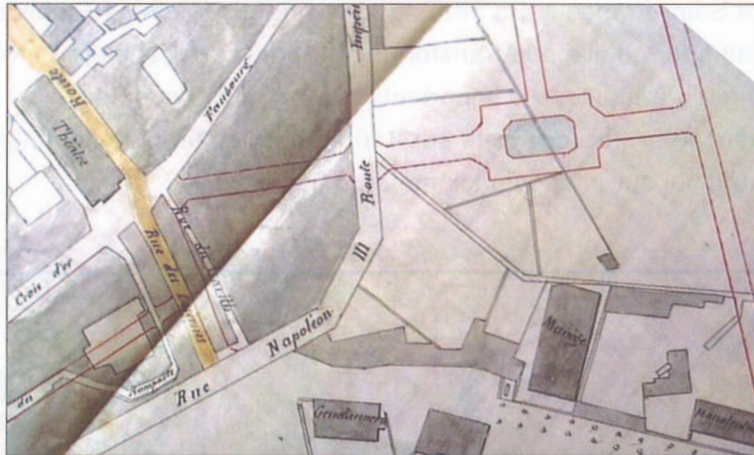
Source : Plan de 1883



Source : Plan de 1921

La formation du Clos Savoiroux. En 1921, le lotissement est encore incomplet.

A Montmélian, vers 1910, les rues Chardonnet, Plaisance et Pasteur sont percées, mais cette dernière n'aboutira pas comme prévu jusqu'à la rue de la Croix d'Or et le square projeté à l'intersection de ces nouvelles voies ne sera pas réalisé.



Projet de lotissement et de percée derrière Montmélian avec un prolongement jusqu'à la rue de la Croix d'Or - Source : Plan de 1921

L'ambition d'une ville «moderne» au sens que donnait le 19^{ème} siècle à cette notion, c'est-à-dire une ville altière, composée et ordonnée par des rues rectilignes bordées d'immeubles élevés, en mitoyenneté, reste inaboutie faute d'une croissance suffisante.

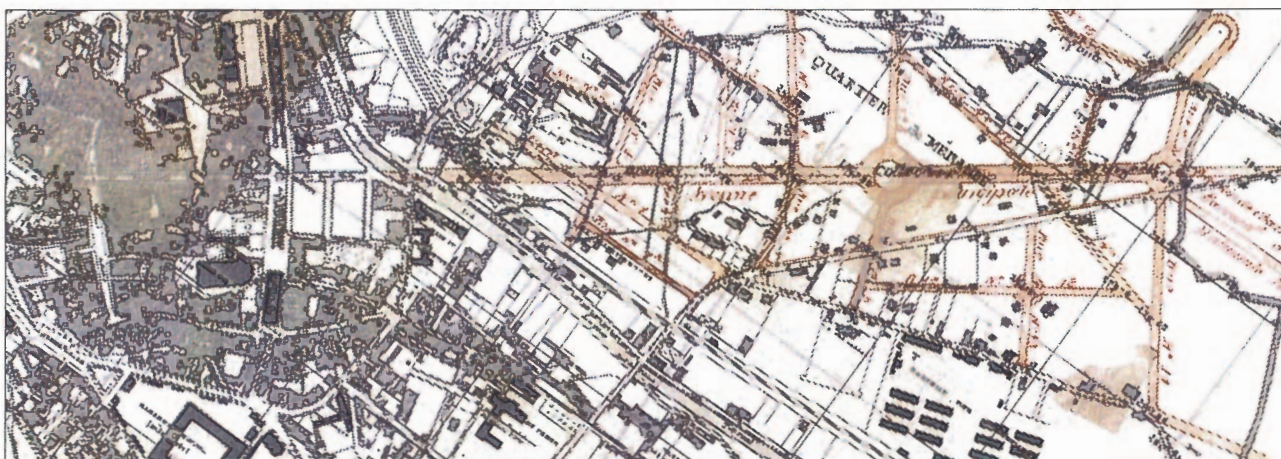


Plan de 1921 de J. Tardy

Le «Plan d'ensemble d'extension, d'alignements et d'embellissement» dressé par E.Tardy, géomètre-topographe, en 1921 et approuvé en 1929, reprend l'esprit des dispositions de la loi Cornudet de 1919, dernière tentative d'étendre les villes selon une vision ordonnée. Comparativement au plan de 1901, ce document montre la faiblesse déjà mentionnée de la croissance urbaine. Les terrains des alentours sont toujours peu occupés mais Tardy n'hésite pas à tracer quelques audacieux projets. Le plus étonnant est celui du prolongement de la percée de Boigne qui franchit la Leysse et le chemin de fer pour introduire un axe central de composition au quartier de Mérande et de Joppet.

Conformément à ce projet, en 1924, on percera la rue Claude Martin en prolongement de la rue de Boigne à l'emplacement des anciens hôpitaux bordant la Leysse, sans pour autant réaliser l'ambition de Tardy sur l'autre rive. A l'opposé, au Covet et au petit Biolet, le «plan d'extension» est plus modeste. Il se contente de tracer des lotissements probablement au hasard des opportunités foncières.

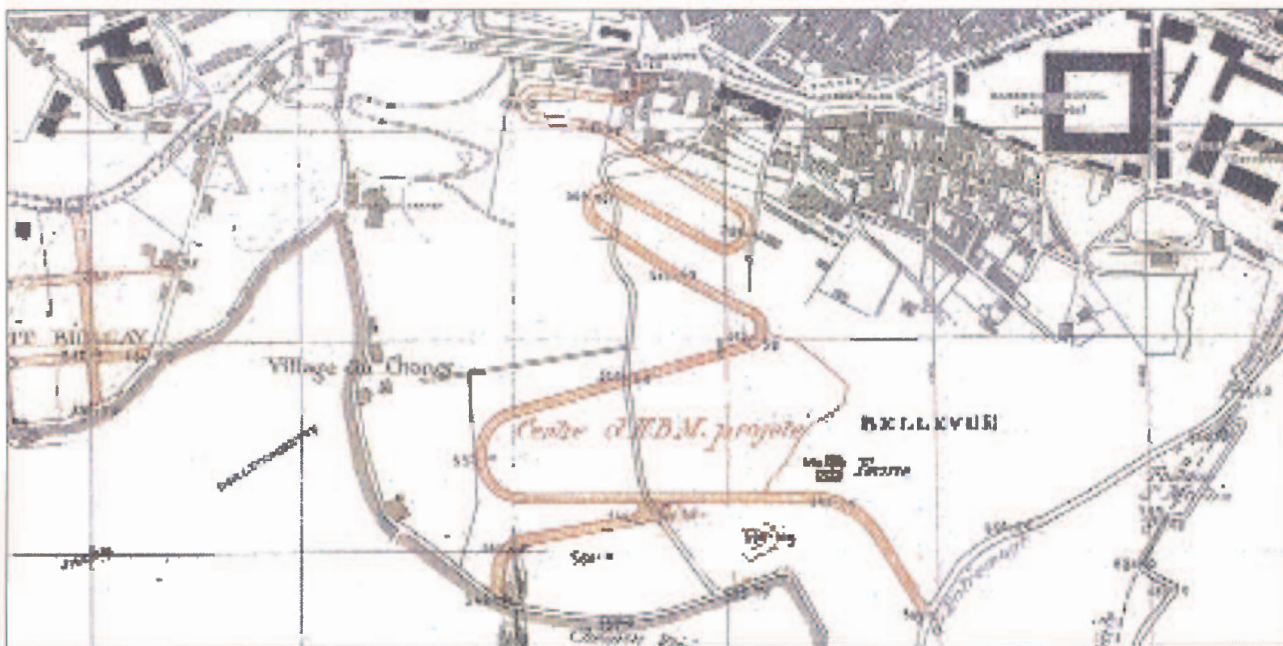
En revanche, sur ce même plan de 1921, figurent déjà les lacets qui sillonnent le promontoire de



*L'audacieuse percée du plan d'extension
Source : Plan de 1921*

Bellevue en vue du «centre d'HBM projeté». Cette remarquable composition épouse le relief accentué en le défiant par sa géométrie. Elle accueillera en 1933 un ensemble d'immeubles de logements sociaux et elle sera parcourue en son axe par l'escalier de la montée Valérieux.

Ainsi, le tissu composite poursuit sa formation jusqu'aux destructions de la guerre qui frappent le



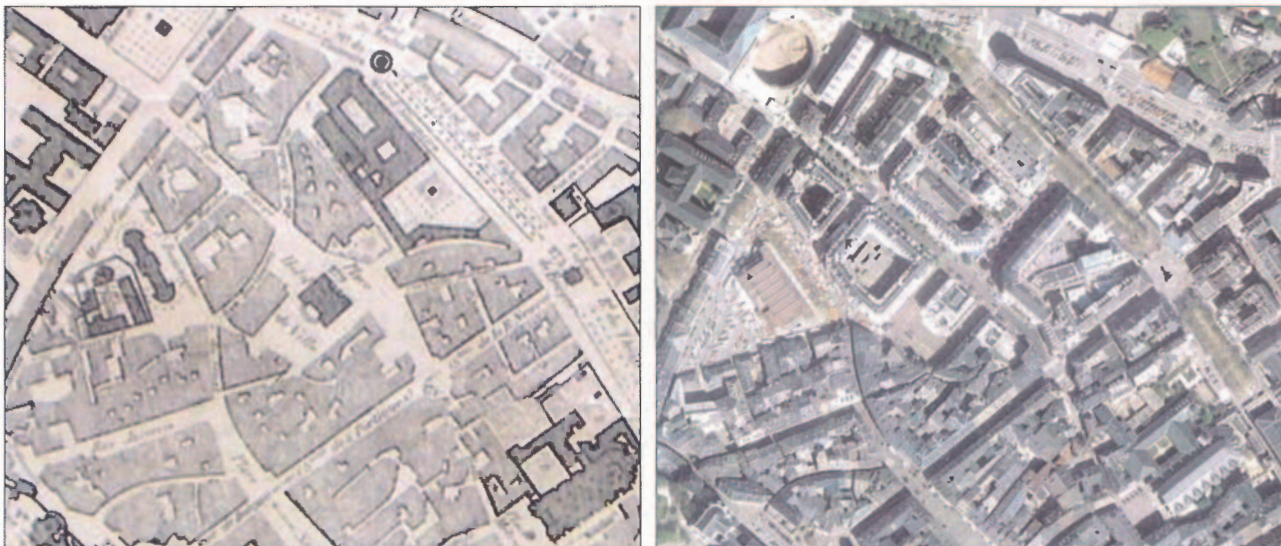
*L'annonce de l'ensemble HBM de la montée de Bellevue
Source : Plan de 1921*

quart nord-ouest de la vieille ville. La Reconstruction, conduite par l'architecte en chef J. Le Môme, sera d'une grande qualité, le nouvel ensemble ayant réussi sa «couture» avec le tissu ancien, bien que relevant d'un nouvel urbanisme en accord avec son temps. Un maillage orthogonal de voies larges et d'immeubles de grande hauteur caractérise l'opération au sein de laquelle seule l'ancienne église baroque Notre-Dame a été épargnée. Le plan d'urbanisme de Le Môme prévoit en 1946 de créer «une avenue rectiligne faisant communiquer directement la place du Reclus et la place des Halles». Le plan sera repris en 1947 sans grand changement. Les rues Saint-Antoine, Favre et Saint-Dominique sont élargies et forment une nouvelle centralité.

Chaque bloc des nouvelles constructions est confié à un architecte parmi lesquels on peut citer Lapeyre, Tercinet et Ventura. Malgré cette diversité, le nouveau quartier est d'une grande cohérence.

La volonté de la Commune, étant aussi «de contribuer à créer un centre ville attractif et animé», il est demandé de réserver les rez-de-chaussées au commerce. Ainsi, un parti commun d'un rez-de-chaussée libre, porté par des poteaux et séparé des étages par un bandeau saillant, unifie les projets et, élément essentiel de la composition, répond avec succès à la demande de la Commune.

Les décennies qui suivent, ne seront pas flatteuses pour la ville. Ici comme ailleurs, l'urbanisation



Le quartier de la Reconstruction
Source : Plan de 1882 - Photo aérienne, Commune de Chambéry



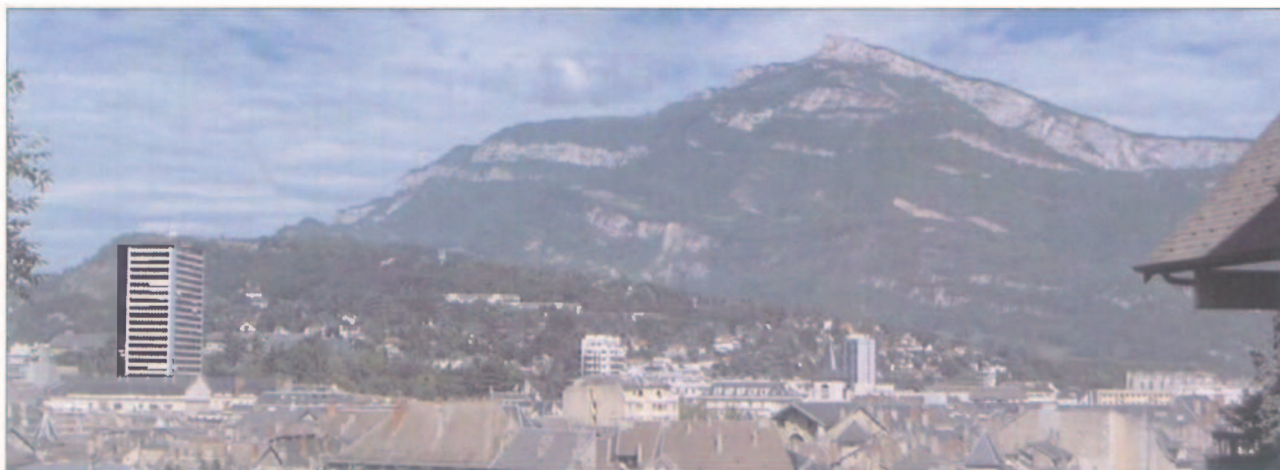
La Reconstruction en cours

extensive et fragmentée occupe les terrains sans lien entre les opérations. Les constructions grimpent sur les coteaux des Charmettes et de Bellevue en défigurant de remarquables sites. En ville, les étages montent aussi plantant dans le paysage des dérisoires «chandelles» qui contrarient la majesté de l'environnement montagneux. La route d'Aix est bordée d'immeubles qui détruisent le rapport avec le front de taille.

Il faut dire que la croissance de la population est maintenant forte et qu'elle intervient alors que l'ordre de la ville traditionnelle cède le pas à l'urbanisation dispersée et fragmentée qui forme toutes les périphéries des agglomérations françaises.

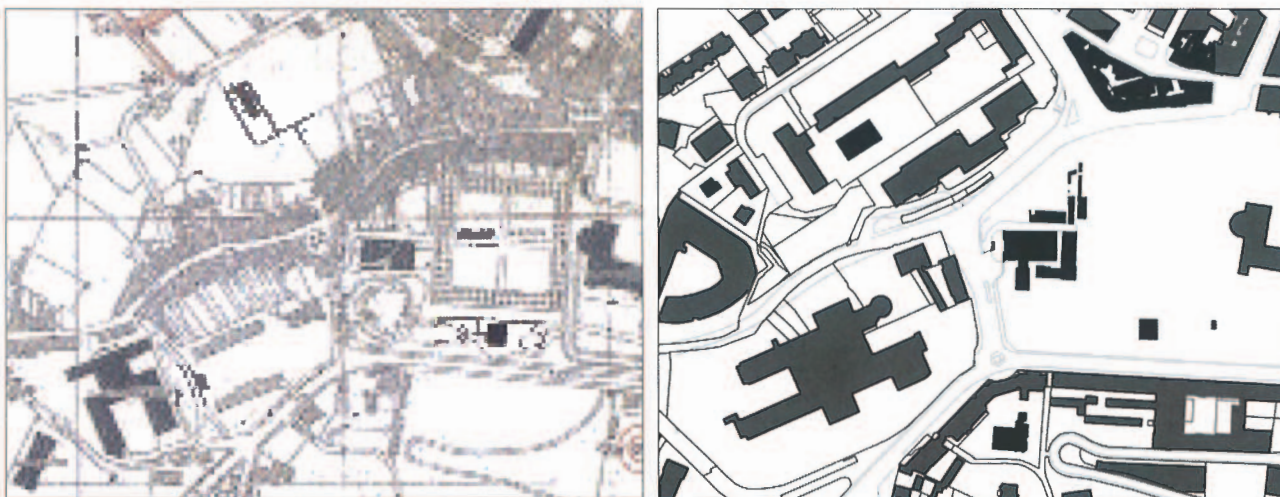


La dispersion urbaine à l'intérieur des limites communales
Source : Cadastre, Commune de Chambéry

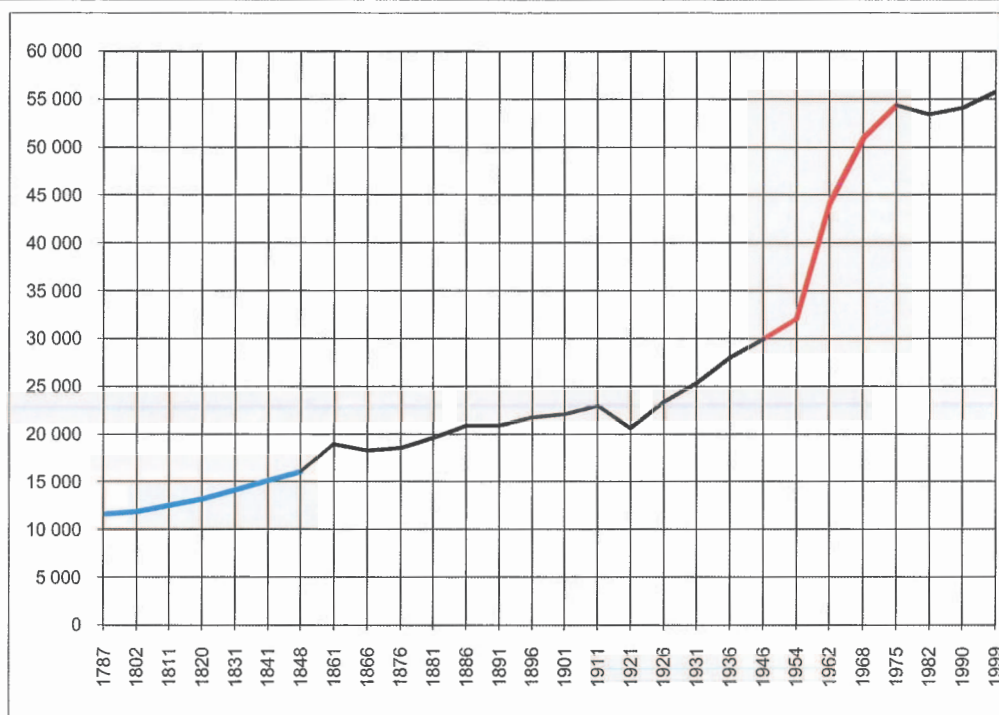


Les démolitions se poursuivent durant l'après-guerre. Pour aménager une traversée de la ville, en 1950, on emprunte les quais de la Leyse en démolissant les maisons qui surplombent la rivière, comme au pont Reclus. La rivière disparaît sous la dalle qui porte les voies et les parkings et qui efface son rapport avec la ville.

Dans les faubourgs on démolit aussi. Maché, partiellement amputé dans les années 1920 et 1950, est pratiquement rasé en 1975. De Nézin et du bas-Reclus il reste peu. Le quartier de la Gare comme les grandes avenues du quartier d'Angleterre subissent la pression foncière dans le désordre. Seule la z.u.p., malgré son caractère très affirmé, fera œuvre d'urbanisme, certes daté des conceptions de son époque, mais cohérent.



Plan Tardy et actuel démolitions Maché



Chambéry : Evolution de la population communale

Date	Population
1 787	11 621
1 802	11 911
1 811	12 568
1 820	13 225
1 831	14 186
1 841	15 148
1 848	16 109
1 861	18 953
1 866	18 279
1 876	18 545
1 881	19 622
1 886	20 916
1 891	20 922
1 896	21 762
1 901	22 108
1 911	22 958
1 921	20 617
1 926	23 400
1 931	25 407
1 936	28 073
1 946	29 975
1 954	32 139
1 962	44 237
1 968	51 056
1 975	54 415
1 982	53 427
1 990	54 120
1 999	55 786

A la faible croissance de la première moitié du 19^{ème} siècle,
s'oppose la croissance forte de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle qui engendre l'urbanisation extensive.